

**COPIE**

## Compte rendu du Conseil des Ministres

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mercredi 30 octobre 2019, sous la présidence de Monsieur Patrice TALON, Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement.

Les décisions ci-après ont été prises.

### **I- Mesures normatives.**

**Transmission à l'Assemblée nationale, pour autorisation de ratification, de la convention de crédit signée entre la République du Bénin et l'Agence française de Développement, dans le cadre du financement du projet d'extension et de densification électrique des réseaux de la SBEE (PEDER).**

Cette extension du réseau et sa densification concernent 15 communes des départements de l'Alibori, de l'Atlantique, des Collines, de la Donga, de l'Ouémé, du Plateau et du Zou.

Les travaux consisteront en des raccordements au nouveau réseau ainsi qu'en la pose de 30.000 compteurs à prépaiement pour les nouveaux abonnés de même que la reprise des abonnés existants.

A terme, le projet permettra de :

- augmenter le taux d'accès à l'électricité et réduire les disparités d'accès entre zones urbaine et rurale ;
- améliorer la qualité des services électriques au profit des abonnés actuels et futurs de la Société béninoise d'Energie électrique (SBEE) grâce à une meilleure fiabilité du réseau ;
- relever les capacités de gestion du réseau et résorber les pertes pour contribuer au renforcement de la situation financière de la Société.

Au titre des autres mesures normatives, le Conseil a adopté les décrets portant :

- agrément au régime "C" du code des investissements de la société Jehovah Nissi Petroleum (JNP) SA, pour son projet d'implantation d'un dépôt de produits pétroliers au Port Autonome de Cotonou ;
- nomination des membres des Conseils d'administration de l'Agence Béninoise de Gestion Intégrée des Espaces Frontaliers (ABÉGIEF), et de l'Observatoire de la Famille, de la Femme et de l'Enfant (OFFE) ;
- création des organes de suivi du projet relatif à la construction et à l'exploitation d'un système de transport des hydrocarbures par pipeline.

## **II- Communications.**

### **II-1. Mesure d'urgence de gestion du déficit d'enseignants à la maternelle et au primaire.**

Le Gouvernement poursuit l'assainissement du secteur de l'Education confronté, entre autres, à un déficit chronique du personnel enseignant. En vue d'un règlement durable de cette situation et aux fins d'assurer un meilleur encadrement des apprenants, une base de données des aspirants au métier d'enseignant a été constituée.

En apportant une solution d'appoint à la même préoccupation dans le secondaire, le Conseil des Ministres avait, le 11 septembre 2019, décidé qu'une solution similaire soit également appliquée au sous-secteur du primaire et de la maternelle.

Du rapport du comité mis en place à cet effet, il se dégage un déficit de 9.095 enseignants au primaire et de 1.068 animateurs à la maternelle. Prenant en compte l'effectif de ceux qui, d'ici 2022, seront appelés à faire valoir leurs droits à une pension de retraite, ainsi que les besoins induits par l'augmentation potentielle du nombre d'apprenants, le déficit en enseignants s'établira à 18.140.

Pour le compte de l'année scolaire 2019-2020, les besoins spécifiques à la prise en charge optimale de cet écart se chiffrent à 10.686 enseignants.

Aussi, afin de combler définitivement ce déficit et d'améliorer la qualité de l'enseignement, le Conseil a-t-il autorisé le recrutement, par l'intermédiaire de l'Agence nationale pour l'Emploi (ANPE), d'un nombre équivalent d'enseignants suppléants au profit du ministère des Enseignements maternel et primaire.

Ceux-ci proviendront, par ordre de mérite, de la base de données des aspirants au métier d'enseignant, constituée :

- des candidats ayant subi avec succès en 2018, l'évaluation des compétences des titulaires d'un diplôme de l'Ecole normale des Instituteurs ; et
- de ceux issus de l'évaluation, en 2019, des postulants titulaires de diplômes académiques.

## **II-2. Compte rendu de l'organisation du concours de recrutement de 80 auditeurs de justice au titre de l'année 2019.**

Il a été procédé au lancement, pour le compte de l'année 2019, du recrutement de 80 auditeurs de justice.

Au total, 1850 candidats dont 77 professionnels (greffiers et officiers de justice) ont pris part au concours les 5 et 6 octobre 2019.

A la suite de la délibération le 28 octobre 2019, il s'est observé que :

- sur les 72 places destinées aux non-professionnels, seuls 11 candidats remplissent les conditions d'admission ;
- s'agissant des professionnels, sur 8 places disponibles, soit 10% de l'effectif, 1 seul candidat est déclaré admis.

Le nombre total d'admis est donc de 12 pour les 80 places mises au concours.

Le Conseil s'est préoccupé de cette situation peu reluisante et saisit l'occasion pour réaffirmer aux postulants aux différents emplois publics que seul le mérite restera toujours le critère de choix des meilleurs candidats. Il les exhorte à mieux se préparer aux fins d'affronter avec plus de chance de réussir, les prochains concours et/ou tests de recrutement dans la Fonction publique.

### **II-3. Prix des produits pétroliers au titre du mois de novembre 2019.**

En application du mécanisme d'ajustement, les prix à la pompe, au titre du mois de novembre 2019, se présentent ainsi qu'il suit :

- essence : 535 F/l,
- pétrole : 560 F/l,
- gasoil : 560 F/l,
- mélange : 615 F/l,
- gaz domestique : 505 F/kg.

### **III- Rencontres et manifestations internationales.**

Le Conseil a autorisé la participation du Bénin :

- à la 36<sup>ème</sup> Conférence ministérielle de la Francophonie (CMF), à Monaco, Principauté de Monaco, les 30 et 31 octobre 2019 ;
- à la 2<sup>ème</sup> Assemblée générale de l'Alliance solaire internationale (ASI) à Greater Noida, en Inde, du 30 octobre au 2 novembre 2019 ;
- à la 25<sup>ème</sup> Conférence des parties (COP25) à la convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, à Santiago, au Chili, du 2 au 13 décembre 2019.

### **IV- Mesures Individuelles.**

Les nominations ci-après ont été prononcées.

#### **✓ Au ministère de l'Énergie**

**Monsieur Jacques PARADIS** est nommé Directeur général de la Société béninoise d'Énergie électrique (SBEE). Cette nomination fait suite à l'approbation, par le Conseil d'administration de ladite société, de la proposition soumise par la Société Manitoba Hydro International Ltd, adjudicataire désignée au terme de l'appel d'offres international lancé dans le cadre du contrat de gestion, conformément aux réformes en cours dans le secteur.

✓ **Au ministère des Infrastructures et des Transports**

Sur proposition du Ministre,

**Directrice générale du Conseil national des Chargeurs du Bénin (CNCB)**

Madame Alimatou BADAROU.

Fait à Cotonou, le 30 octobre 2019.

Le Secrétaire Général du Gouvernement,



Édouard OUIN-OURO.-